

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 août 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Mireille Dupuis, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal avec modification de l'assemblée régulière du 9 juin 2014 et de l'assemblée régulière avec modification du 14 juillet 2014.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9442 à 9457 au montant de 31 577.99 \$ et les prélèvements numéro 1236 à 1252 au montant de 10 166.34 \$, adoption des comptes à payer au 31 juillet 2014 au montant de 4 068.29 \$ et des salaires payés pour un montant de 25 028.95 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2013.
 - 11.2 Adoption de l'état des activités financières du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014.
 - 11.3 Dépôt des écritures de journal.
 - 11.4 Autorisation d'implantation du sentier Route 148 du Club Quad Papineau.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée.

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2014-08-128

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-08-129

Approbation du procès-verbal avec modification du 9 juin 2014.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2014 soit adopté avec modification à la résolution numéro 2014-06-110.

Adopté à l'unanimité.

2014-08-130

Approbation du procès-verbal avec modification du 14 juillet 2014.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juillet 2014 soit adopté avec modification à la résolution numéro 2014-07-126.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Aucun.

- **Du directeur des incendies**

Aucun

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2014-08-131

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 juillet 2014 et des salaires payés pour un montant de 25 028.95 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-07-2014 AU 31-07-2014) payés par les chèques numéros 9442 à 9457 au montant de 31 577.99 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1236 à 1252 pour un montant de 10 166.34 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 juillet 2014 : 25 028.95 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2014-08-132

Dépôt des indicateurs de gestion 2013.

ATTENDU QUE la Directrice générale dépose les Indicateurs de gestion 2013;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett approuve tel quel le document présenté.

Adopté à l'unanimité

2014-08-133

Adoption de l'état des activités financières du 1^{er} au 31 juillet 2014.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil accepte l'état des activités financières tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2014-08-134

Dépôt des écritures de journal.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal accepte les écritures comptables au journal général.

Adopté à l'unanimité

2014-08-135

Autorisation d'implantation du sentier Route 148 du Club Quad Papineau.

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Transports du temps, en partenariat avec la Fédération québécoise des clubs Quads (F.Q.C.Q.), les clubs d'utilisateurs, les intervenants de chaque région ainsi que le CRÉ réalisent présentement une étude pour l'aménagement d'une autoroute permanente pour les amateurs de Quads, à la grandeur de la province de Québec, qui devrait être terminée nous l'espérons le plus tôt possible;

- CONSIDÉRANT QUE ce projet devra être conforme à la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q. chapitre V-1.2) et être approuvée par le Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer la situation géographique de ce corridor qui traverse le Québec de part en part;
- CONSIDÉRANT QU' un tracé final a été proposé pour le sentier Est-Ouest, le long de la route 148, de la Montée Fassett au chemin du traversier, par le Club Quad Papineau;
- CONSIDÉRANT l'échéancier très serré de ce projet pour obtenir des subventions;
- CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques qu'assurera l'aménagement d'un tel réseau dans notre région;
- CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de l'Autoroute 50 a amené une dévitalisation de la route 148 à laquelle les municipalités de cette route doivent trouver des solutions et que ce projet représente une solution;
- CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Papineau devra respecter les exigences du Ministère des Transports à tous les niveaux;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

- QUE la Municipalité de Fassett autorise conditionnellement le Club Quad Papineau à aménager un sentier Est-Ouest le long de la Route 148 de la Montée Fassett à l'entrée de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, tel que présenté sur le plan en annexe-1
- QUE l'autorisation, donnée ici, est résiliable en tout temps par la municipalité advenant le mauvais comportement des membres utilisateurs et/ou des inconvénients pouvant être jugés trop grand pour le reste de la population.

Adopté à l'unanimité

Varia

Question posées par les membres.

2014-08-136

Levée de l'assemblée

20h55 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Présidente d'assemblée

Mireille Dupuis
Secrétaire d'assemblée